



## APPEL DE PROPOSITION DE SERVICES OCTOBRE 2018

### Actualisation de la planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2019-2024

#### DEVIS

##### 1. Le contexte :

Située sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent, la région du Bas-Saint-Laurent occupe un territoire de 22 185 km<sup>2</sup> qui se déploie de La Pocatière à Les Méchins, borné au nord par le fleuve et au sud par les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine. Les 114 municipalités qui la composent sont regroupées dans huit municipalités régionales de comté (MRC).

L'industrie agroalimentaire, qui comprend les secteurs de l'agriculture, de la transformation, du commerce de gros et de détail ainsi que la restauration, est un important levier économique pour la région. En 2018, l'industrie contribue pour 11% (hausse de 1% en trois ans), du PIB régional et à plus de 22.5% (comparativement à 21% en 2015) des emplois totaux de la région. Plus spécifiquement, avec ses 1897 exploitations (diminution de 136 exploitations depuis 2015), l'agriculture demeure le principal secteur de cette industrie. Les productions animales sont prédominantes, tant en nombre qu'en recettes déclarées. La production laitière demeure la principale production avec 55 % de l'ensemble des recettes déclarées par les entreprises, suivie de la production acéricole (12%), porcine (12%) et bovine (8%) (extrait du Portrait agroalimentaire du BSL, direction régionale Bas-Saint-Laurent, MAPAQ).

Constituée juridiquement en 1998, la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL) existe depuis 1990 et a pour mission de **favoriser la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire afin d'identifier, de promouvoir et de soutenir le développement de la région bas-laurentienne.**

Afin de bien encadrer le développement du secteur bioalimentaire bas-laurentien, trois planifications stratégiques ont été établies, soit pour 2001-2004, pour 2006-2012 et pour 2013-2018.

##### 2. Objectif du mandat :

À l'issue de la planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018, la TCBBSL souhaite entreprendre un chantier de consultation afin de procéder à son actualisation. La démarche sera réalisée de concert avec le comité exécutif qui s'adjoindra certains membres sur une base volontaire. Cet outil de planification est essentiel afin de favoriser le **décloisonnement des maillons de la chaîne bioalimentaire, la collaboration et l'harmonisation des actions entre les différents acteurs et paliers d'intervention.** Il doit également contribuer à **optimiser les ressources, développer une**

**vision et une compréhension communes des enjeux et des priorités d'action, cibler des actions concertées à réaliser et évidemment, stimuler le sentiment d'adhésion des partenaires.**

*Objectif du mandat :*

- Actualiser la planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien pour une période de cinq ans (2019-2024).

L'exercice d'actualisation de la planification stratégique devra prendre en considération des planifications sectorielles et territoriales déjà en place, notamment :

- les plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région et la stratégie de développement agroalimentaire de la MRC de La Matanie;
- le plan d'action de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);
- la démarche d'élaboration du plan d'agriculture urbaine de la MRC de Rimouski-Neigette;
- des enjeux et projets identifiés par les acteurs du milieu.

L'exercice doit permettre de faire des liens avec :

- les recommandations identifiées dans le rapport de l'IREC<sup>1</sup> : *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec : Matériaux pour préparer l'avenir*<sup>2</sup>.

Il doit également être en cohérence avec :

- les orientations de la nouvelle Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025, *Alimenter notre monde*;
- les priorités régionales<sup>3</sup> en lien avec la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- la vision « Région nourricière<sup>4</sup> » qui identifie des ingrédients et stratégies pour mettre l'alimentation au cœur des communautés. Les cinq ingrédients, chacun nourri par de multiples stratégies, sont: 1) un territoire productif, 2) des entreprises prospères et responsables, 3) un accès amélioré à des aliments sains, 4) une demande de proximité accrue et 5) un cycle de vie optimisé, le tout bien lié par une bonne gouvernance et un financement adéquat.

Il est important de mentionner que certaines thématiques et actions de la planification stratégique ont déjà été identifiées par les différents comités de travail de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (**voir annexe A**).

---

<sup>1</sup> Institut de recherche en économie contemporaine

<sup>2</sup> <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/agir-pour-relancer-les-domaines-agricole-et-forestier-des-regions-de-est-du-quebec-se-donner-les-moyens-de-reussir> et <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/lagriculture-et-la-foresterie-dans-est-du-quebec-materiaux-pour-preparer-lavenir>

<sup>3</sup> [https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/programmes/FARR/region\\_01\\_cadre\\_application.pdf](https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/programmes/FARR/region_01_cadre_application.pdf)

<sup>4</sup> Voici le lien vers la présentation qui a été faite lors de l'assemblée générale annuelle de la TCBSL qui a eu lieu le 14 juin 2018 : [http://tcbsl.org/wp-content/uploads/2018/06/Presentation\\_VGalarnau\\_14juin2018\\_AGA\\_TCBSL.pdf](http://tcbsl.org/wp-content/uploads/2018/06/Presentation_VGalarnau_14juin2018_AGA_TCBSL.pdf)

### **3. La démarche :**

La démarche d'actualisation de la planification stratégique prévoit consulter l'ensemble des acteurs de la région, autant territoriaux que sectoriels, notamment :

- le conseil d'administration;
- les membres;
- les partenaires, notamment ceux impliqués en saine alimentation pour tous;
- les différents comités de travail :
  - Comité Avenir;
  - Comité Production et Transformation;
  - Comité Relève agricole;
  - Comité Réseautage;
  - Comité Agrotourisme;
  - Comité Formation et main d'œuvre.

### **Les principales étapes sont :**

1. Accompagnement de l'agente de concertation pour le renouvellement et la mise en œuvre de la planification stratégique du secteur.
2. Bilan de la planification stratégique 2013-2018.
3. Analyse de l'environnement interne du secteur bioalimentaire bas-laurentien → Identification des forces et des faiblesses.
4. Analyse de l'environnement externe du secteur bioalimentaire bas-laurentien → Identification des opportunités et des menaces.
  - a. Élaboration d'un portrait des dynamiques et des enjeux actuels dans le secteur bioalimentaire bas-laurentien.
5. Actualisation de la vision de la planification stratégique du secteur 2019-2024.
6. Révision des enjeux et des défis.
7. Révision des orientations stratégiques.
8. Révision des axes et des objectifs.
9. Identification des actions possibles.
10. Identification des porteurs d'actions et de leurs partenaires potentiels.
11. Identification des échéances de réalisation et des coûts estimés.
12. Identification des indicateurs de résultats.
13. Élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre de la planification stratégique du secteur.
14. Élaboration d'outils pour :
  - a. le suivi des actions (mesure des progrès et de rendement);
  - b. le bilan annuel des réalisations;
  - c. la reddition de comptes;
  - d. la révision annuelle des priorités d'action et du plan de travail dans un principe évolutif.
15. Utilisation de techniques d'animation innovantes.

16. Utilisation d'une approche innovante et intégrée.

Deux questions principales :

1. Quelle est la situation actuelle de l'industrie bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent?
2. Que faut-il faire pour développer l'industrie bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent?

### **Les étapes :**

L'agente de concertation est au cœur de la démarche afin de favoriser la concertation entre les différents maillons du secteur et par la suite, être en mesure d'assurer le suivi, la coordination et la réalisation des projets collectifs et prioritaires qui découleront du processus d'actualisation de la planification stratégique du secteur. Elle joue un rôle clef dans toute la démarche et travaille en étroite collaboration avec la ressource externe.

**3.1 Réalisation du diagnostic de la situation actuelle :** consistera à réaliser un diagnostic sommaire du **secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent**. Afin de bien comprendre l'environnement interne (forces et faiblesses) et l'environnement externe (opportunités et menaces) dans lesquels il évolue, un tableau « Forces - Faiblesses — Opportunités et menaces » sera produit.

Implication de la TCBBBSL pour cette étape : la TCBBBSL fera l'inventaire des informations disponibles auprès de ses partenaires afin d'alimenter la personne ressource engagée pour réaliser le diagnostic.

**3.2 Consultation :** afin de recueillir l'information nécessaire et essentielle pour procéder à l'actualisation de la planification stratégique du secteur, des consultations sont requises. Plusieurs personnes clés, œuvrant dans l'ensemble des maillons seront invitées à faire ressortir les opportunités et les principaux défis et enjeux auxquels le secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent devra faire face au cours des prochaines années.

Ainsi, il faut s'assurer que les cinq groupes suivants soient consultés :

- Les producteurs agricoles;
- Les intervenants et collaborateurs (bioalimentaire, santé, communautaire, municipal);
- Les producteurs/transformateurs et transformateurs;
- Les distributeurs-détaillants-restaurateurs;
- Les consommateurs et groupes de citoyens (ex.: Table de concertation des aînés du BSL, les jeunes).

Implication de la TCBBBSL pour cette étape : la TCBBBSL sera maître d'œuvre dans l'organisation des rencontres en ce qui concerne les réservations de salle, la rédaction et l'envoi des invitations. Elle contribuera à l'identification des partenaires à consulter, à l'animation et à l'analyse des consultations. Elle sera responsable de consulter ses différents comités de travail.

### **3.3 Élaboration de la planification stratégique du secteur :**

3.3.1 - Élaboration de la planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien.

3.3.2 – Présentation préliminaire :

- Projet de planification stratégique présenté au comité exécutif pour validation et approbation.
- Le document de la planification stratégique du secteur devra être innovant.

3.3.3– Validation et adoption de la planification stratégique du secteur par le conseil d’administration de la TCBBBSL.

3.3.4 – Trois présentations de la planification stratégique du secteur :

- version préliminaire à l'A.G.A. de la Table de concertation bioalimentaire du **13 juin 2018**;
- version finale :
  - ✓ secteur Est;
  - ✓ secteur Ouest.

Implication de la TCBBBSL pour cette étape : la TCBBBSL sera maître d’œuvre pour organiser les rencontres: réservation de salles, rédaction et envoi des invitations. Elle participera à l’élaboration de la planification stratégique autant dans son contenu que dans son visuel de présentation.

---

**Le client :** Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

**Adresse :** 284, rue Potvin, Rimouski (Québec), G5L 7P5

**Téléphone :** 418 723-4626

**Courriel :** a.concertation@tcbbbsl.org

**Répondante :** Mylène Blanchette, agente de concertation

**Le livrable :** Planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2019-2024 devra être remise au client au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Le comité Planification stratégique du secteur** sera notamment formé de :

M<sup>mes</sup> Mylène Blanchette, TCBBBSL  
Stéphanie Dubé, MAPAQ  
Isabelle Poirier, MAPAQ  
Julie Potvin, Club fertilisation 2000

MM Benoît Cayer, Biopterre  
Mario Handfield, UQAR  
Gilbert Marquis, FUPA BSL

**Le paiement des honoraires :**

Le paiement s’effectuera en trois (3) versements répartis comme suit :

- 1<sup>er</sup> déboursé (25 %) à la signature du contrat;

- 2<sup>e</sup> déboursé (50 %) à la présentation du projet au comité Planification stratégique du secteur;
- 3<sup>e</sup> déboursé (25 %) au dépôt final de la planification stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2019-2024 (conformément au mandat et aux conditions contractuelles).

### **Demande d'information :**

Mylène Blanchette, agente de concertation, TCBSL

Par courriel au [a.concertation@tcbbsl.org](mailto:a.concertation@tcbbsl.org) ou par téléphone ou 418-723-4626.

### **Lieu et date du dépôt de la proposition de services :**

- 284, rue Potvin, Rimouski, G5L 7P5 - Courriel : [info@tcbbsl.org](mailto:info@tcbbsl.org)
- 15 novembre 2018, par la poste et par courriel.

### **Réserve :**

- Le client n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des propositions de services reçues.
- Également, le client ne s'engage pas à retenir le même consultant pour des phases subséquentes éventuelles.

- **Annulation du contrat**

Si le travail exécuté par l'entreprise sélectionnée n'est pas en conformité avec une des obligations découlant des clauses du présent document, la TCBSL, maître de l'ouvrage, pourra mettre fin au contrat.

L'entreprise sélectionnée n'aura alors aucun recours contre la TCBSL, maître de l'ouvrage, et cette dernière lui paiera les sommes dues à la date de cessation de l'entente s'il y a lieu, en tenant compte des incidences financières découlant de la non-conformité aux obligations contractuelles.

L'entente ne peut être modifiée, annulée ou son exécution ne peut être abandonnée par l'entreprise sélectionnée avant sa date d'expiration sans le consentement exprès et écrit de la TCBSL, maître de l'ouvrage, à défaut de quoi, ceux-ci peuvent réclamer des dommages et intérêts en raison de l'inexécution, de l'arrêt ou de la suspension de l'entente de services.

### **Champs obligatoires dans l'offre de services**

- Expérience de la firme et de la ressource en planification stratégique du secteur bioalimentaire.
- Les frais de séjour et de déplacements devront être inclus.
- Une date de nullité de l'offre de services.

### **Dates à retenir :**

- Dépôt de la proposition de services : au plus tard le 15 novembre 2018.
- Octroi du contrat et début du mandat : au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- Première rencontre avec la firme choisie: au plus tard le 15 décembre 2018.